

<b>Docteur Bouchikhi B.</b> <b>Maitre de conférences</b> <b>Faculté des sciences</b> <b>économiques,</b> <b>commerciales et sciences de</b> <b>gestion</b> <b>Université de Mostaganem</b> <b>Tel :0776459273</b>	<b>Messiliti Nabila</b> <b>doctarante</b> <b>Faculté des sciences</b> <b>économiques,</b> <b>commerciales et sciences</b> <b>de gestion</b> <b>Université de</b> <b>Mostaganem</b> <b>Tel :0771838212</b> <a href="mailto:dadimesnab@hotmail.fr">dadimesnab@hotmail.fr</a>	<b>Benzaama salima doctarante</b> <b>Faculté des sciences</b> <b>économiques, commerciales et</b> <b>sciences de gestion</b> <b>Université de Mostaganem</b> <b>Tel :0791133526</b> <a href="mailto:salomibenzema@gmail.com">salomibenzema@gmail.com</a>
--	---	--

## L'avenir du partenariat euro-méditerranéen dans le contexte des transformations économiques

### Résumé

Face aux résultats modestes du partenariat lancé en 1995 à l'occasion de la conférence de Barcelone et auquel ont succédé notamment la "politique européenne de voisinage" à partir de 2004 ainsi que l'UPM, l'Union pour la Méditerranée. La sphère économique est l'objectif principal du partenariat euro-méditerranéen, par lequel les pays méditerranéens cherchent à réaliser l'intégration économique avec les états de l'Union européenne. Ce document vise à souligner le rôle du partenariat euro-méditerranéen dans la réalisation de l'intégration économique.

**Mots clé :** partenariat euro-méditerranéen – intégration économique – transformation économique

### الملخص

في ضوء النتائج المتواضعة للشراكة التي أطلقت في عام 1995 في مؤتمر برشلونة والتي تلت بشكل خاص "سياسة الجوار الأوروبية" من عام 2004 والاتحاد من أجل المتوسط. المجال الاقتصادي هو الهدف الرئيسي للشراكة الأورو-متوسطية، حيث تسعى دول البحر المتوسط لتحقيق التكامل الاقتصادي مع دول الاتحاد الأوروبي. تهدف هذه الوثيقة إلى تسليط الضوء على دور الشراكة الأورو-متوسطية في تحقيق التكامل الاقتصادي.

الكلمات المفتاحية: الشراكة الأورو-متوسطية – التكامل الاقتصادي – التغيرات الاقتصادية

## **Introduction**

Le processus de Barcelone a jeté de nouvelles fondations pour les relations régionales dans la région, ce qui représente un changement significatif dans la relation entre les rives non équilibrées de la Méditerranée, étant donné le grand fossé qui distingue la Méditerranée du Nord du Sud. Les fondations du partenariat ont été axées sur des mécanismes permettant de combler cette lacune, et augmenter le niveau de coopération et de commerce afin de réaliser les ambitions et les objectifs des partenaires méditerranéens.

Les partenaires méditerranéens ont mis au point des mécanismes, des arrangements et des initiatives de soutien en vue d'adhérer à ces fondations et d'atteindre les objectifs fixés, pour parvenir à des conditions commerciales réciproques satisfaisantes pour les partenaires de la région, qui aspirent à un partenariat plus large dans le cadre de l'égalité des chances et du développement économique durable.

Donc le problème qui se pose est :

**Dans quelle mesure le partenariat euro-méditerranéen contribue-t-il à l'intégration économique dans le contexte des variables économiques liées à l'espace euro-méditerranéen ?**

Pour répondre à cette problématique, ce document de recherche a été divisé en axes comme suit :

## **I. Les accords de coopération**

Les pays arabes, y compris les pays du Maghreb après la guerre de 1973 et la correction des prix du pétrole, ont cherché à entamer un dialogue avec la communauté européenne, dans lequel ils ont exigé de débattre de tous les aspects des relations, mais la partie européenne a insisté pour que le dialogue soit limité à la coopération économique et les modalités de coopération.

### **1. Contenu des accords de coopération**

Ces accords sont plus larges que les accords précédents, car ils incluaient l'aide aux pays du Maghreb, ainsi que d'autres aspects de la coopération et du commerce, Donc, on l'appelait les accords de coopération. Ces accords visaient à renforcer la coopération globale entre les parties contractantes afin de contribuer au développement économique et social de chacun des pays du Maghreb contractant avec l'Union européenne et de contribuer au renforcement de leurs relations, Ce qui appelle à l'action dans les domaines de la coopération économique, technique, financière et commerciale. Les trois conventions sont similaires en ce qui concerne leur libellé et certaines différences ont été limitées d'un pays à l'autre en matière de réduction des produits agricoles.

La première partie de l'accord portait sur les domaines de la coopération économique, technique et financière, la seconde sur les domaines de la coopération commerciale et définissait les préférences accordées par les deux parties à l'autre, du côté européen, les facilités suivantes étaient prévues:

- L'élimination progressive des droits de douane sur les importations de produits industriels, de sorte que ces droits seront réduits de 80% au début des travaux de la Convention et éliminés complètement après la première année de l'accord ;
- L'élimination progressive des droits de douane sur les importations de produits industriels, de sorte que ces droits seront réduits de 80% au début des travaux de la Convention et éliminés complètement après la première année de l'accord..... ;
- Réduction tarifaire sur une liste sélectionnée de produits agricoles, pour des périodes limitées de l'année, et pour des quantités déterminées annuellement, ainsi que d'un pays à l'autre selon la coopération dans la structure des exportations agricoles.

La Convention prévoyait la création d'un conseil de coopération chargé de superviser la mise en œuvre des conventions, composé de membres appartenant aux Parties contractantes, qui ont formulé des protocoles à la Convention en 1988, lorsque la Communauté européenne a commencé à appliquer le Système harmonisé de classification douanière. Un autre expose les principes selon lesquels la coopération technique et financière, Les règles du projet d'assistance technique et les conditions des prêts accordés par la Banque européenne d'investissement sont renouvelés tous les cinq ans et les montants accordés par la Communauté sont déterminés soit comme des dotations budgétaires, soit comme des prêts de la Banque européenne d'investissement. Les protocoles financiers sont renouvelés tous les cinq ans et les montants fournis par la Communauté sont déterminés soit en tant que

subventions sur leur budget, soit en tant que prêts de la Banque européenne d'investissement, dont la dernière date de fin 1996.

Quant aux facilités offertes par les pays du Maghreb à l'Union européenne, elles se sont limitées à l'engagement de la PNM envers le régime NPF et se sont engagées à appliquer la règle du traitement national stipulée à l'article 30 du GATT. La Convention autorise également l'application de l'article 60 de la Convention du GATT sur les mesures antidumping. Il est à noter que les produits des pays du Maghreb, notamment la Tunisie et le Maroc, étaient essentiellement agricoles et textiles, qui bénéficiaient de remises en fonction des quotas horaires et quantitatifs. Chaque année, l'UE détermine les quantités de produits agricoles donnant des préférences spécifiques, ainsi que les prix de référence pour certains produits tels que le vin et l'huile d'olive, particulièrement affectés par la Tunisie. La Tunisie et le Maroc ont amélioré les termes des quantités et des saisons au cours des négociations annuelles successives sur les quotas de produits agricoles. Cependant, l'adhésion des pays d'Europe du Sud ayant une production agricole importante à l'Union européenne et leur accès au marché ont contribué à l'affaiblissement des avantages et des préférences qui étaient dans l'intérêt des pays du Maghreb. Le 28 septembre 1987, le Conseil de l'Union européenne a adopté de nouveaux protocoles aux conventions méditerranéennes, supprimant les droits restants sur les produits agricoles d'intérêt et de spécialisation en Espagne et au Portugal, parallèlement à ceux accordés aux pays du Maghreb, Au niveau des exportations maghrébines de produits agricoles (en particulier les agrumes et l'huile d'olive).

Si l'objectif spécifique de ces accords de coopération avec la Communauté européenne est de contribuer au développement économique et social des pays du Maghreb, la formule de coopération dans différents domaines contraste avec les accords antérieurs des années 1960 et 1970 qui sont limités aux aspects commerciaux et financiers et techniques. L'aspect financier détermine l'aide financière provenant du budget de la Communauté européenne ou l'approbation des prêts de la Banque européenne d'investissement. Alors que la partie commerciale détermine les modalités de la libéralisation commerciale des marchandises et détermine la qualité et la nature, et comment traiter l'entrée et la sortie des marchés, a été donné dans cet aspect traitement spécial des produits agricoles. L'aspect technique concernait le mouvement des investissements étrangers directs et la mise en place de projets de coopération technique industrielle dans le domaine de l'exploration et dans les domaines de la finance et des mines.

## **2. Aide financière**

Quatre protocoles d'aide financière aux pays du Maghreb, similaires à ceux du Machrek arabe, ont débuté en 1976 immédiatement après la signature des accords et le quatrième en 1996, avec une durée de cinq ans sous forme de prêts de la Banque européenne d'investissement en tant qu'institution financière de la Communauté européenne; Du budget de la Communauté européenne avec des conditions préférentielles spécifiques selon les circonstances de chaque cas. Cette aide financière a été allouée dans les domaines suivants:

- Projets d'investissement dans les installations de production et de production et dans l'environnement.

- Activités de coopération technique, préliminaires ou ultérieures, pour des projets d'investissement.
- Activités de coopération dans le domaine de la recherche et de la formation.

### **3. L'échange commercial**

Jusqu'en 1977, Plusieurs accords de coopération commerciale ouverts entre la Communauté européenne et les pays du Maghreb ont été conclus, ces accords prévoyaient tous les produits industriels des pays maghrébins participants sur le marché européen, Elle comprenait également des concessions tarifaires sur les produits agricoles, sans que les partenaires commerciaux du marché nécessaires au principe de réciprocité, comme le reste des pays en développement. Cependant, certains obstacles en ce qui concerne les mesures commerciales préférentielles ont vu le jour en raison des conflits d'intérêts avec les pays du marché européen dans le domaine des exportations agricoles et industrielles, en particulier après l'adhésion de la Grèce, l'Espagne et le Portugal aux membres du marché, ce qui a conduit à la réduction des privilèges commerciaux accordés aux pays du Maghreb dans le textile, le cuir et les produits agricoles, qui sont considérés en même temps, les principaux produits d'exportation pour l'Espagne et le Portugal et l'industrie Grèce

En 1987, un accord additionnel a été signé permettant aux pays du Maghreb de maintenir leurs taux d'exportation traditionnels et d'abolir progressivement les droits de douane sur un certain nombre de produits agricoles afin de réduire les effets de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal au volume des exportations agricoles Pour le marché européen. Les échanges économiques entre les pays européens et les pays du Maghreb Central sont divisés en deux parties principales, la première étant l'échange d'énergie et la seconde la bourse commerciale.

Les pays maghrébins disposent d'importantes ressources pétrolières et gazières pour l'Algérie et de phosphates pour le Maroc et la Tunisie, mais la crise pétrolière de 1980 a conduit les pays européens à adopter une politique énergétique leur permettant d'obtenir ces équipements en échange d'équipements financiers et économiques. Les importations françaises de pétrole et de gaz algérien ont atteint 95%, pour l'Italie 87% et l'Espagne pour 51% en 1982. Les phosphates sont les plus gros importateurs d'Espagne en 1982, 90% du Maroc, 51% de la Tunisie, Italie 49% du phosphate marocain.

Les exportations de poisson du Maroc vers l'Espagne et l'Italie, ainsi que les exportations de fruits et légumes du Maroc vers la France, représentent 20% des exportations totales de poisson du Maroc vers l'Espagne et l'Italie. Le total des exportations marocaines, en plus de l'exportation d'autres produits industriels par un petit pourcentage des pays du Maghreb vers le marché européen. D'un autre côté, les pays marocains dépendent fortement de l'Union européenne pour leurs importations commerciales: en 1991-1995, ils représentaient en moyenne 22% des exportations totales de l'UE vers les marchés maghrébins, ce qui place l'UE au premier rang des partenaires commerciaux des pays du Maghreb.

### **4. Investissement direct étranger**

Parmi les espoirs et les attentes des pays du Maghreb Central Arabe se trouve le taux élevé des flux d'investissements directs étrangers à travers les accords de coopération avec l'Union européenne et l'intégration de la politique d'ouverture de l'économie mondiale. Mais la réalité est différente: les pays du Maghreb n'attirent pas l'attention de l'Union européenne dans le domaine de l'investissement, car il est intéressé à investir des capitaux dans d'autres domaines qu'il considère plus sûrs et plus rentables.

L'Union européenne n'a pas contribué autant que les aspirations des pays du Maghreb arabe, et la part du capital investi dans ces pays est très faible par rapport à ce qui a été investi dans

d'autres régions d'Asie, d'Amérique du Nord et Europe de l'Est. Justificatifs de l'Union européenne pour la baisse du flux des investissements dans de nombreux pays du Maghreb, notamment: le manque d'instabilité politique et sociale, le manque de économiques assurer la rentabilité, la non-disponibilité des installations subventionnées pour l'investissement, tels que le transport et les communications, la fissuration des marchés, le manque de mains d'une taille qualifiée de ces investissements, le travail, la législation juridique est des taux appropriés, Pratiques administratives abusives telles que la corruption, la bureaucratie, etc. Tous ces éléments décourageront l'appétit des investisseurs et réduiront la tentative de créer des institutions économiques et des entreprises.

Les chiffres enregistrés pour les investissements directs étrangers des pays européens au sein des pays du Maghreb ne reflètent pas fidèlement l'intention des Européens d'instaurer une coopération globale et efficace. Il convient également de noter que si les investissements sont limités, ce qui est constaté est particulièrement orienté vers les hydrocarbures et tout ce qui est lié à la production orientée vers l'exportation dans le contexte du commerce. Si nous donnons une simple comparaison entre les pays du Maghreb Central réunis (Tunisie, Algérie, Maroc) et la Turquie seule en termes d'investissements dirigés par l'Union Européenne, nous trouvons les paradoxes suivants:

En 1992, les pays du Maghreb Central ont bénéficié d'un investissement total de 32 millions d'euros, tandis que la Turquie en a bénéficié pour 367 millions d'euros.

En 1993, les pays du Maghreb Central ont bénéficié d'un total de 157 millions d'euros d'investissements, tandis que la Turquie a bénéficié de 279 millions d'euros.

En 1994, les pays du Maghreb Central ont bénéficié d'une valeur totale de 264 millions d'euros en investissements, tandis que la Turquie a bénéficié de 389 millions d'euros.

D'une manière générale, les relations entre l'Union européenne (UE) et les pays du Maghreb Central (Tunisie, Algérie, Maroc) montrent que les pays du Maghreb ont obtenu des préférences grâce aux accords de coopération des deux décennies précédentes, mais n'ont pas favorisé le développement de ces pays. L'aide financière était limitée et l'expansion des exportations maghrébines se faisait au détriment des exportations en dehors de l'Union européenne, ce qui les rendait plus dépendantes du marché européen que d'autres pays en développement. Les conséquences de la guerre du Golfe et les changements de politiques économiques résultant des programmes d'ajustement structurel adoptés par les pays du Maghreb, ainsi que les changements dans la composition et les orientations de la Communauté européenne dans ses politiques méditerranéennes.

## **II. Aspects économiques et financiers**

Le renforcement de la coopération économique et financière est le principal pilier du milieu de partenariat européen, et un moyen efficace de lutter contre les déséquilibres et politiques et sociaux dans la mer Méditerranée du bassin d'instabilité, et les économies de la sophistication des pays méditerranéens et la Banque du Sud à un niveau proche des niveaux des économies des pays européens. Valfoarq a enregistré des taux élevés au niveau de tous les domaines économiques, et ne peut pas apporter un partenariat économique qui ne sont pas sous-estimer les rapports de ces différences.

Le revenu moyen par habitant a enregistré une différence significative entre les années quatre-vingt pays méditerranéens et les pays de l'UE où l'on a atteint douze ans et se déplacera par des études sur les perspectives dans ce domaine à un à vingt en 2010.

PIB de l'Union européenne a été enregistrée en 1996, la valeur de 6744 milliards d'euros, ce qui équivaut à 50 fois plus élevé que le PIB des pays méditerranéens de l'Ouest, du Sud et Est

de la Méditerranée, et se déplace à plus de 80 fois au cours de l'année 2010. Ceci, si l'action ne sont pas prises pour renforcer le développement pays méditerranéens économiques, qui ont atteint une population de 220 millions de personnes en 1995 et se déplacera à 300 millions en 2010, vise à participer dans le domaine de l'économie et des finances pour promouvoir la coopération afin de parvenir à la prospérité de la région que leurs avantages sur tous les partenaires méditerranéens et la coopération dans ce domaine sur trois piliers principaux Sont: Créer une zone En cours gratuit d'ici 2010, la coopération économique et la coopération du Mali. Ces piliers sont les objectifs fondamentaux de cette coopération

### **1. établissement d'une zone de libre-échange**

2010 a été fixé une date pour l'établissement d'une zone de libre-échange dans le cadre des nouveaux accords de partenariat avec les pays méditerranéens. Dans un premier temps, les échanges commerciaux sont libéralisés dans le cadre des relations de l'UE avec l'ensemble des pays méditerranéens Cette libéralisation des échanges commerciaux est réalisée conformément aux obligations imposées par l'Accord de Marrakech et dans un délai maximum de douze ans à compter de la date d'entrée en vigueur Application de l'accord d'association.

Dans le domaine des biens industriels, les anciennes conventions qui permettent la libre entrée de ces produits industriels sur les marchés restent en vigueur: pendant la période de transition, le secteur industriel des pays méditerranéens est renforcé et qualifié pour résister à la concurrence pour les marchandises étrangères. Alors que les produits agricoles sont progressivement libéralisés et soumis à un traitement préférentiel. La deuxième phase consiste pour les pays méditerranéens à entamer un dialogue global entre eux, dans le but d'un libre échange entre eux, visant à développer les échanges entre la région et les pays méditerranéens, qui ne représentent actuellement que 5% de son commerce extérieur. La région méditerranéenne est très faible et doit être promue dans le cadre d'une coopération globale.

### **2. Coopération économique**

Le but de cette coopération économique est d'accélérer les taux de développement économique, d'améliorer les conditions de vie des citoyens des États parties, d'accroître l'emploi et de réduire le fossé de développement entre les régions européennes et méditerranéennes. Promouvoir la coopération et l'intégration régionales, prendre les mesures appropriées concernant les règles d'origine et les certificats d'origine, la protection des droits de propriété intellectuelle et la propriété industrielle, la règle de la concurrence et l'adoption de politiques fondées sur les règles économiques Marché, et l'intégration de l'économie nationale, l'ajustement à la modernisation des structures économiques,

Promotion auprès du secteur privé, promotion du secteur de la production, mise en place d'un cadre de gestion approprié pour l'économie de marché et mise en place de mécanismes de promotion du transfert de technologie. Ce sont les objectifs les plus importants que les deux parties envisagent d'atteindre, et ont identifié plusieurs domaines d'action à cet égard et atteignent les objectifs envisagés, notamment:

- Reconnaître que le développement économique doit être basé sur l'épargne intérieure destinée à l'investissement et à l'investissement direct étranger et souligner l'importance de créer un climat favorable à l'investissement et d'éliminer tous les obstacles, favorisant ainsi le transfert de technologie et la promotion des exportations.
- Encourager les entreprises à conclure des accords entre elles et à créer un environnement administratif encourageant pour cette coopération et la modernisation de l'industrie, ainsi que la nécessité de développer un programme de soutien technique pour les petites et moyennes entreprises.

Assurer la coopération régionale à titre facultatif, en vue de développer le commerce entre les deux partenaires et de contribuer ainsi sérieusement au développement de la zone de libre-échange.

- Coordonner les programmes multilatéraux existants, en plus du Plan d'action pour la Méditerranée, travailler à concilier développement économique et protection de l'environnement, et prendre en compte les aspects environnementaux de la politique économique.

- Reconnaître le rôle pivot du secteur de l'énergie dans le partenariat euro-méditerranéen, renforcer la coopération et intensifier le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques, et œuvrer pour trouver le cadre approprié pour l'investissement des entreprises énergétiques et leurs activités.

Coopération pour moderniser et restructurer l'agriculture, promouvoir le développement rural intégré, en mettant l'accent sur l'aspect technique et la formation des personnes appartenant au secteur, et faire de l'agriculture un outil pour améliorer l'environnement et coopérer à l'éradication des cultures illicites.

- Coopération pour l'amélioration des infrastructures, la modernisation des réseaux routiers et des TIC, et élaboration d'un programme conforme aux priorités à cet égard.

- Renforcer les capacités de recherche et de développement et établir des réseaux scientifiques pour promouvoir des projets de recherche conjoints en tant que pilier du développement économique et social.

- Promouvoir et encourager toutes les personnes éligibles à promouvoir les économies des pays participants, telles que: la reconnaissance des femmes dans le développement, la conservation et le développement de la pêche, la conservation et le développement des richesses hydriques, la promotion de la coopération régionale; Échange statistique et d'information ... etc

### **3. Coopération financière**

L'importance de la coopération financière réside dans le fait qu'elle est responsable du succès ou de l'échec des accords de partenariat, ce qui a donné une grande attention à cet aspect et à la réussite des mécanismes de coopération financière au service des parties prenantes. Toute coopération économique, même politique, sociale et économique ne peut être qualifiée de réussite que si elle s'accompagne d'une aide financière apportée par les pays de l'UE aux pays méditerranéens dans le cadre des accords d'association.

L'Union européenne a mis à la disposition des pays méditerranéens dans le cadre de la coopération financière pour la période 1995-1999 un montant de 4685 millions d'euros, en plus des montants fournis sous forme de prêts de la Banque européenne d'investissement. Le montant total, sous forme de dons ou de prêts, a atteint 2 milliards d'écus, soit une augmentation de 50% par rapport à la période quinquennale précédente. Plus de 70% du montant de la subvention, soit 3475 millions d'euros, a été octroyé aux pays méditerranéens dans le cadre du programme MEDA, considéré comme un moyen de transformation économique des pays méditerranéens.

Par rapport à l'aide financière précédente dans le cadre des quatre protocoles établissant des valeurs fixes. L'aide financière dans le cadre de la nouvelle politique méditerranéenne, ou soi-disant partenariat, n'est pas figée, et le plus grand avantage d'un pays qui a connu plus de succès dans sa transformation économique.

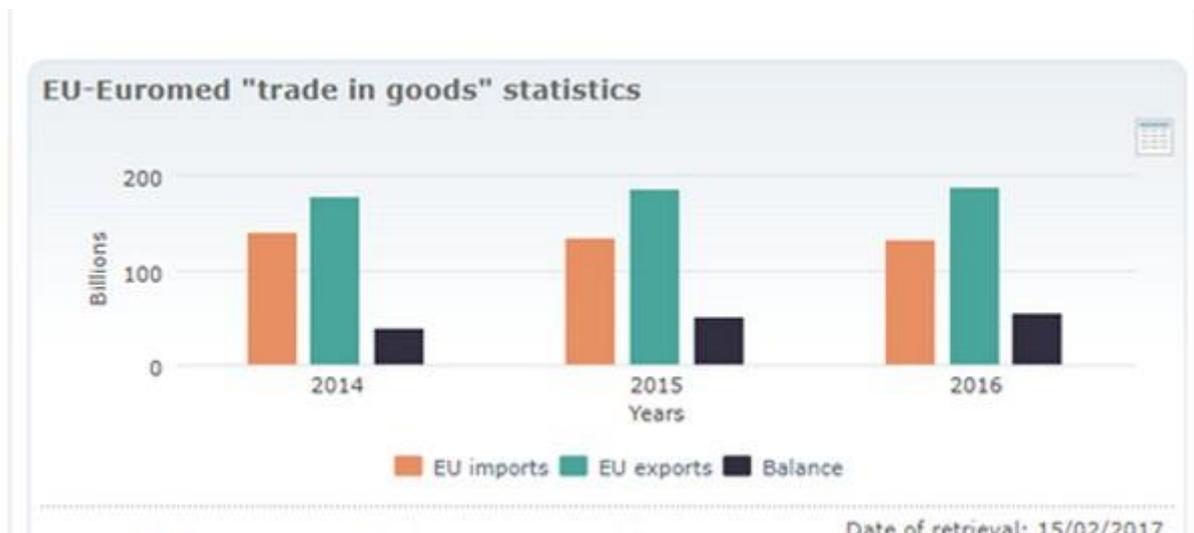
Le programme d'aide est renouvelé tous les cinq ans et chaque programme est destiné à financer des opérations spécifiques. Le premier programme MEDA I a été affecté au financement de quatre types d'opérations: ajustement structurel des économies des pays méditerranéens de 14%, transformation économique et développement du secteur privé de 27%, développement rural, santé et éducation de 45% et enfin projets régionaux de 14%. La Déclaration de Barcelone a souligné l'importance de la coopération financière pour le succès de la participation sous tous ses aspects, la nécessité d'augmenter l'aide financière et les prêts de la Banque européenne d'investissement, ainsi que l'aide bilatérale des pays européens pour soutenir le développement et mobiliser les capacités économiques. Pour la coopération financière afin d'assurer la sécurité de la gestion économique.

### III. L'avenir des relations économiques euro-méditerranéen

#### 1. Echanges commerciaux

L'Union européenne est actuellement la première puissance commerciale mondiale, devançant les États-Unis et la Chine. Dans un contexte d'échanges commerciaux en pleine croissance, la part de la région méditerranéenne dans la politique commerciale de l'Union est en augmentation. En 2014, la Méditerranée ne représentait que 3% des échanges commerciaux des pays de l'UE ; en 2017, sa part est passée à 8,6%. Un chiffre en hausse, mais qui demeure faible et éloigné de celui des États-Unis, premier partenaire commercial de l'UE. D'autant plus que les échanges Nord-Sud concernent surtout les biens manufacturés, alors que les échanges de services ne sont toujours pas libéralisés et que des secteurs comme l'agriculture sont toujours exclus.<sup>1</sup>

#### Balance commerciale entre les pays européens et méditerranéens en 2014, 2015 et 2016



Source : Quel avenir pour les relations économiques UE-Méditerranée ? - Europe et Méditerranée - Toute l'Europe <https://www.touteurope.eu/actualite/quel-avenir-pour-les-relations-economiques-ue-mediterranee.html> consulté le: 01/03/2018.

Les échanges Sud-Sud sont encore plus faibles. En moyenne, ils ne représentent que 5,9% des exportations et 5,1% des importations du bilan commercial de chaque pays du Sud. Malgré les efforts de l'UE pour promouvoir la coopération économique entre ces pays, ils conservent encore largement les pays du Nord comme partenaires prioritaires. L'instabilité politique dans les pays du Sud a aussi porté atteinte aux échanges commerciaux entre les deux rives. En

<sup>1</sup> Quel avenir pour les relations économiques UE-Méditerranée ? - Europe et Méditerranée - Toute l'Europe <https://www.touteurope.eu/actualite/quel-avenir-pour-les-relations-economiques-ue-mediterranee.html> consulté le: 01/03/2018.

effet, d'après le rapport sur le commerce euroméditerranéen élaboré par le Réseau euroméditerranéen pour les études économiques (EMNES), les importations de services par l'UE sont en déclin depuis 2011. Les Printemps arabes et les situations politiques instables qui en ont découlé, ont aussi miné la coopération Sud-Sud. Tandis que les pays de l'UE agissent comme un bloc, unis par une politique commerciale et des valeurs communes, le partenariat entre les pays du Sud dépend fortement de la confiance. Les tensions géopolitiques ont entamé cette confiance et ont encouragé la suspension des échanges Sud-Sud.<sup>2</sup>

## 2. Des échanges économiques sources d'inégalités Nord-Sud

Les échanges commerciaux Nord-Sud bénéficient largement aux pays de l'UE au détriment de leurs partenaires du Sud. En effet, l'excédent commercial de l'UE par rapport aux pays du Sud ne cesse de s'accroître d'année en année. Il s'élevait à 38,1 milliards d'euros en 2014 et il représentait 54,9 milliards d'euros en 2016.

### Balance commerciale entre les pays européens et méditerranéens en 2014, 2015 et 2016

Year	EU imports	EU exports	Balance
2014	139.4	177.5	38.1
2015	133.6	185.0	51.4
2016	131.9	186.8	54.9

Date of retrieval: 15/02/2017

Source : Quel avenir pour les relations économiques UE-Méditerranée ? - Europe et Méditerranée - Toute l'Europe <https://www.touteurope.eu/actualite/quel-avenir-pour-les-relations-economiques-ue-mediterranee.html> consulté le: 01/03/2018.

Ces inégalités Nord-Sud apparaissent aussi évidentes lorsque l'on passe en revue les différents secteurs d'activité. Les pays du Sud ne sont en tête que dans le textile, qui ne représentent qu'une part marginale des échanges commerciaux euro-méditerranéens. Tandis que l'UE exporte davantage de produits chimiques, de machines et de carburants.

## 3. atouts et faiblesses du partenariat euro-méditerranéen

Face à des flux réduits et un cadre institutionnel trop complexe, l'Union pour la Méditerranée (UpM) a choisi un angle plus pragmatique. Elle concentre son action dans des projets concrets dans deux domaines : le transport et le développement. Le couloir méditerranéen est à cet égard l'un des grands paris de l'organisation. Ce réseau de transport terrestre et maritime doit contribuer à l'amélioration des flux commerciaux entre les deux rives et donc renforcer l'économie méditerranéenne. Par exemple, le projet OPTIMED cherche à améliorer les liaisons entre les différents ports du bassin méditerranéen.

<sup>2</sup> Quel avenir pour les relations économiques UE-Méditerranée ? – op cit.

Cependant, les tensions politiques entravent le développement du couloir méditerranéen. L'UpM ne dispose en effet pas de son propre budget, mais dépend des contributions de ses États membres. Même certains pays européens débouchant sur la Méditerranée n'ont accordé qu'une faible importance à ce projet. C'est le cas notamment de l'Espagne, qui a jusqu'à présent favorisé l'axe ferroviaire central passant par Madrid plutôt que de développer les transports sur la côte méditerranéenne. Ainsi, des intérêts politiques opposés au sein de l'UpM, parmi les États riverains et non-riverains, mais aussi parmi les pays méditerranéens eux-mêmes, peuvent venir entraver la mise en place de projets pour dynamiser l'économie euro-méditerranéenne.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Quel avenir pour les relations économiques UE-Méditerranée ? – op cit.

## **Conclusion**

Les défis auxquels l'économie méditerranéenne devra faire face dans les années à venir sont nombreux. Les pays riverains de l'UE doivent encore confirmer leur récupération économique. L'Espagne en particulier fait face à de nombreux problèmes. Avec un taux de chômage toujours très élevé, le défi catalan menace de pousser le pays vers une nouvelle récession.

Enfin, l'impact environnemental doit aussi être pris en compte. Des flux commerciaux plus élevés pourraient endommager le bassin méditerranéen. L'ONG WWF-France avertit que le commerce maritime en particulier est dangereux et menace les écosystèmes de la région. En tant que première puissance mondiale pour la protection de l'environnement, l'UE devra identifier des politiques qui contribuent à l'économie tout en respectant l'environnement.

## Références

- سمير أمين وآخرون, العلاقات العربية الأوروبية, مركز البحوث العربية والإفريقية على موقع كتب عربية 2002.
- بشارة خضرة - أوروبا من أجل المتوسط من مؤتمر برشلونة إلى قمة باريس (1995-2007) - بيروت - مركز الدراسات الوحدة العربية - 2010.
- نصير عرباوي - مستقبل الشراكة الأوروبية المتوسطية - الجزائر - مجلة العلوم الاجتماعية - سبتمبر 2013.
- الافاق الاقتصادية العالمية - موجز صندوق النقد الدولي - جانفي 2013.
- مجلة التمويل و التنمية عدد ديسمبر 2013.
- Quel avenir pour les relations économiques UE-Méditerranée ? - Europe et Méditerranée - Toute l'Europe <https://www.touteurope.eu/actualite/quel-avenir-pour-les-relations-economiques-ue-mediterranee.html>
- Quel partenariat euro-méditerranéen? [https://www.huffingtonpost.fr/rita-maalouf/international-partenariat-europe-mediterranee\\_b\\_6501134.html](https://www.huffingtonpost.fr/rita-maalouf/international-partenariat-europe-mediterranee_b_6501134.html) consulté le 01/03/2018.